République française
Liberté, égalité, fraternité

Folio n°

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conseil d'Administration du 30 septembre 2026

Le mercredi 30 septembre 2026 à dix-sept heures quinze, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en salle Jules ferry, sur la convocation du mercredi 23 septembre 2026 de son Président et sous la Présidence de Jean-Luc JOSSE.

Nombre de membres : en exercice : **13** Présents : **9** votants : **9**

Etaient Présents :

Chantal JARNIOU, Jean-Luc JOSSE, Guillaume SERIS, **Stéphanie HOTKA** représentants le Conseil Municipal,
Jarno THOMAS, représentant l'Union Départementale des Associations Familiales du Département (UDAF 76),
Marianne AVENEL, représentant les retraités et les personnes âgées,
Aurélien DELLI, représentant les personnes handicapées,
Céline BEAUTIER, membre qualifiée,
Roxane GUY, membre qualifiée.

Absents Excusés :

Alain QUIBEL, Président,
Jems DELAUNAY, représentant l'insertion et la lutte contre les exclusions,
Claude GOUPIL, Yu DONG, représentants le Conseil Municipal

Mme JARNIOU est désignée secrétaire de séance.

N° 2026-40

Décision modificative numéro deux - budget du CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n° 2026-04 du 23 janvier 2026, adoptant le budget primitif 2026 du CCAS ;

Vu la délibération 2026-33 du 18 juin 2026, adoptant la décision modificative n°1;

Considérant que suite à une erreur matérielle constatée dans les montants de la section d'investissement inscrits lors de cette première décision modificative, il convient de procéder à la rectification des crédits de la façon suivante :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600328-20261022-2026-40-3-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026

République française
Liberté, égalité, fratemité

Folio n°

Commune de Notre Dame de Bondeville
Centre Communal d'Action Sociale
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Section d'investissement

Chapitre 001 - Recettes ▪ Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	90 €
Chapitre 21 – Dépenses ▪ 2184 – Matériel de bureau et mobilier	90 €
TOTAL RECETTES TOTAL DEPENSES	90 € 90 €

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

Par **9** voix pour, **0** voix contre et **0** abstention(s),

AUTORISE Monsieur le Président à prendre la décision modificative n°2 sur le budget du CCAS.

Le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen (53 Avenue Gustave Flaubert 76000 Rouen Cedex) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission au service de l'Etat.

Affiché le,

Le Président du CCAS,

Alain QUIBEL

Centre Communal d'action Sociale
Notre Dame de Bondeville 76960

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
076-267600328-20261022-2026-40-3-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 22/10/2026